

Crise majeure entre la RTBF et tous les médias privés belges francophones

La RTBF et sa régie publicitaire la RMB viennent d'ouvrir une crise majeure avec tous les médias francophones belges signataires du présent communiqué de presse, soit RTL Belgium, Le Soir, La Libre Belgique, Sud Info, L'Avenir, La DH-Les Sports, LN24, bel RTL, Radio Contact, Radio Contact Max, RTL tvi, RTL plug, RTL club, RTL district, RTL play, Nostalgie, NRJ, Nostalgie+, NRJ+, Chérie, FUN, LN Radio, Moustique, Le Soir Magazine, Ciné Télérevue, Paris Match Belgique, l'association des éditeurs de presse LAPRESSE.be.

La RMB, en signant un contrat de régie avec les chaînes du service audiovisuel public français, démontre son indifférence quant aux conséquences systémiques graves de cette nouvelle concurrence déloyale sur les médias belges francophones.

Cette alliance, si elle était confirmée, aurait pour conséquence d'appauvrir le marché publicitaire belge, entraînant des réductions de revenus et donc d'emploi, auprès des médias privés, tant audiovisuel, que de presse écrite.

Un déséquilibre structurel

La RTBF bénéficie d'une dotation publique importante, qui lui confère des atouts structurels que les acteurs privés en Belgique francophone ne possèdent pas. En permettant à sa filiale d'assurer aux chaînes publiques d'un acteur étranger comme France Télévisions, elle crée inévitablement un déséquilibre concurrentiel majeur entre le secteur privé et public et déforce considérablement l'ensemble des acteurs privés (TV, radio, presse et digitaux) au profit d'acteurs internationaux par ailleurs subsidiés. Une telle décision est incompréhensible de la part de la RTBF, censée œuvrer pour l'intérêt général de l'écosystème belge francophone.

France Télévisions et la RTBF captent ensemble prêt de 3 milliards d'euros d'argent public. Comment accepter qu'ils aillent de concert encore prélever des millions d'euros sur le marché publicitaire belge francophone au détriment des médias privés dont c'est la principale ressource.

Le non-respect des décisions du conseil d'administration de la RTBF et de la déclaration de politique générale

En 2017, le conseil d'administration de la RTBF avait refusé, pour des raisons de principe, que la RMB prenne en régie TF1. La raison invoquée était claire : la perméabilité du marché belge aux médias français via des déclencheurs publicitaires locaux représentait une menace directe pour la diversité du paysage médiatique. Ils avaient déclaré à l'époque *« qu'il n'était pas du rôle d'une institution publique de travailler au profit d'un groupe concurrent »* (source : <https://www.rtb.be/article/tf1-une-decision-difficile-selon-le-president-du-ca-de-la-rtbf-9555609>). Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) soulignait déjà à l'époque que la *« perméabilité du marché aux médias français via des décrochages publicitaires belges posait un enjeu pour la diversité du paysage médiatique »*.

Quant à la majorité MR-Engagés, elle fixait à la RTBF un cap clair dans sa Déclaration de politique générale : « Assurer un équilibre global entre le service public, les médias de proximité et les éditeurs privés est une condition essentielle du pluralisme des médias. Le gouvernement veillera également à un climat apaisé et à des synergies accrues entre la RTBF et les acteurs de la presse ».

C'est exactement le contraire de ce cap que les directions de la RTBF et de la RMB viennent de faire. L'acte est d'autant plus grave, que pour éviter tout débat par rapport à la Déclaration de politique générale, ces négociations ont été menées en secret par rapport au conseil d'administration de la RTBF et par rapport au ministre de tutelle, et en violation avec la jurisprudence du conseil d'administration de 2017.

Un contournement des conditions légales

Pour qu'une telle opération soit par ailleurs possible, il est indispensable que France Télévisions soit formellement autorisée par l'ARCOM à le faire, en concertation avec son homologue belge, le CSA. À notre connaissance, une telle coopération entre les régulateurs n'a pas été mise en place à ce jour, et ce en violation des règles applicables.

Un enjeu de pluralisme

La publicité représente un levier essentiel pour garantir le pluralisme et la diversité des médias privés locaux. Détourner ces ressources au profit d'un groupe public français, à l'initiative-même d'une entreprise publique belge, est tout simplement inconcevable et met en péril la viabilité des médias privés belges francophones.

L'ensemble des médias privés demande au gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles, à sa présidente, Madame Elisabeth Degryse, et à la Ministre des Médias, Madame Jacqueline Galant, ainsi qu'au conseil d'administration de la RTBF, de prendre toutes les mesures utiles pour arrêter cet accord, notamment en introduisant une demande officielle auprès des autorités françaises pour qu'elles n'autorisent pas leurs chaînes publiques à réaliser ces décrochages sur la Belgique.

Les signataires du communiqué demandent une rencontre d'urgence avec la Ministre des Médias et la présidente du conseil d'administration de la RTBF, en vue d'entendre la position officielle de ces organes de gouvernance.

Les médias privés interpellent aussi les présidents du MR et des Engagés, Mr Georges-Louis Bouchez et Monsieur Yvan Verougstraete, de faire respecter la Déclaration de politique générale et de trouver une sortie de crise qui soit positive pour la pérennité de notre écosystème médiatique déjà fragile.

